

## **CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal est convoqué le 27 décembre 2013 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Adhésion à l'agence technique départementale IT 05 « Ingénierie Territoriale Hautes-Alpes »
- Dissolution du Syndicat intercommunal d'étude et de programmation
- Demande de subvention DETR pour les travaux de réhabilitation de la digue du Rosier
- Décisions modificatives
- Tarifs 2014
- Motion pour le maintien du service de réanimation du Centre Hospitalier des Escartons à Briançon

Val-des-Prés, le 20 décembre 2013  
Le Maire, René SIESTRUNCK

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 DECEMBRE 2013**

L'an deux mil treize et le vingt sept décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

**Présents** : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

**Procurations** : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN  
M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

**Secrétaire** : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

### **Adhésion à l'agence technique départementale IT 05 « Ingénierie Territoriale Hautes-Alpes »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L.5511-1 ;

Vu la délibération du Conseil Général des Hautes-Alpes du 25 juin 2013 fixant les premiers principes relatifs à la création d'une agence technique départementale sous la forme d'un établissement public administratif ;

Vu la délibération du Conseil Général des Hautes-Alpes du 22 octobre 2013 approuvant les principes de création d'une agence technique départementale dénommée « Ingénierie territoriale des Hautes-Alpes (IT05) au service des collectivités ;

Vu le projet de statuts de l'agence qui sera soumis à l'assemblée générale constitutive de l'établissement public IT05 et tel qu'annexé à la présente délibération ;

- décide d'adhérer à IT05 pour les prestations relevant des seuls domaines de l'eau potable (la compétence assainissement relevant de la Communauté de Communes du Briançonnais), pour le service d'assistance technique pour l'eau potable (SATEP),
- approuve le projet des statuts d'IT 05
- désigne M. René SIESTRUNCK, Maire pour représenter la commune à IT 05.

### **Dissolution du Syndicat intercommunal d'étude et de programmation**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (3 abstentions : Mme Inès GALLO, M. André ROULET pour lui-même et pour M. Jean-Louis GONON), approuve le projet de dissolution du syndicat d'étude et de programmation du Contrat de Zone Nordique du Briançonnais ; ainsi que la clé de répartition du solde de la trésorerie, au prorata du potentiel fiscal de chaque commune, soit Briançon = 15.068,91 €, Montgenèvre = 3.292,95 €, Névache = 804,04 €, Val-des-Prés = 677,76 €, Cervières = 331,75 €.

### **Demande de subvention DETR pour les travaux de réhabilitation de la digue du Rosier**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite de l'Etat, au titre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux, une subvention la plus élevée possible, pour réaliser des travaux de confortement de la digue du Rosier, permettant d'assurer la protection des biens et des personnes, et d'aménager le camping municipal et de développer les activités touristiques ;

- approuve le plan de financement suivant :

|                                                                 |           |
|-----------------------------------------------------------------|-----------|
| ➤ coût H.T. des travaux : .....                                 | 698.000 € |
| ➤ subvention Conseil Régional 40 % (arrêté du 18/11/13) : ..... | 279.200 € |
| ➤ subvention Etat DETR 20% : .....                              | 139.600 € |
| ➤ subvention Conseil Général 20% : .....                        | 139.600 € |
| ➤ autofinancement de la commune 20% : .....                     | 139.600 € |

### **Décisions modificatives**

Après avoir entendu les propositions du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'effectuer les transferts de crédits suivants :

#### **Budget général**

|                                               | Dépenses      | Recettes      |
|-----------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Section de fonctionnement :</b>            |               |               |
| 60612 : Energie et électricité                | + 3.500,00 €  |               |
| 6282 : Frais de gardiennage                   | + 3.700,00 €  |               |
| 64111 : Rémunération principale titulaires    | - 5.000,00 €  |               |
| 673 : Titres annulés sur exercices antérieurs | + 700,00 €    |               |
| 7398 : Reversement TCFE                       | + 22.500,00 € |               |
| 7022 : Coupes de bois                         |               | + 5.400,00 €  |
| 7351 : Taxe sur l'électricité                 |               | + 20.000,00 € |

#### **Budget de l'Eau**

|                                                 | Dépenses     | Recettes     |
|-------------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Section de fonctionnement :</b>              |              |              |
| 042-722 : Travaux en régie antenne AEP Rulland  |              | + 6.230,00 € |
| 023 : Virement à la section d'investissement    | + 6.230,00 € |              |
| <b>Section d'investissement :</b>               |              |              |
| 040-2315 : Travaux en régie antenne AEP Rulland | + 6.230,00 € |              |
| 021 : Virement de la section de fonctionnement  |              | + 6.230,00 € |

### **Tarifs 2014**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de ne pas augmenter le montant de la redevance d'eau et précise que le rôle d'eau sera édité par semestre sur la base suivante :
  - redevance d'eau :
    - \* forfait pour particulier, meublé et commerce : ..... 128,48 € H.T.
    - \* forfait pour campings (tarif par emplacement) : ..... 26,26 € H.T.
- fixe les autres tarifs du service de l'eau comme suit :
  - vacation de l'agent communal pour l'ouverture ou la fermeture d'une vanne : .... 25,00 € H.T.
  - pose de robinet de prise en charge comprenant la surveillance de réalisation du branchement d'eau potable : ..... 128,00 € H.T. hors fournitures
- fixe les tarifs divers comme suit :
  - location du véhicule-atelier avec chauffeur : ..... 40,00 €/heure
  - location du camion avec chauffeur : ..... 90,00 €/heure
  - location du tracto-pelle ou du chargeur avec chauffeur : ..... 100,00€/heure
  - heure de l'agent communal : ..... 35,00 €/heure
  - occupation du domaine public : ..... 1,85 €/jour/mètre linéaire d'étalage

### **Motion pour le maintien du service de réanimation du Centre Hospitalier des Escartons à Briançon**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- demande que le maintien du service de réanimation du Centre Hospitalier des Escartons à Briançon soit inclus dans le S.R.O.S. 2012/2016,
- notifie son avis à l'Agence Régionale de Santé de la Région Provence Alpes Côte d'Azur,
- autorise M. le Maire à adresser un courrier à M. Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la Région PACA.

Val-des-Prés, le 3 Janvier 2014  
Le Maire, René SIESTRUNCK

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**

**Séance du 27 Décembre 2013**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

20 Décembre 2013

Date d'affichage :

20 Décembre 2013

L'an deux mil treize et le vingt sept décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

**OBJET** : Adhésion à l'agence technique départementale IT 05 « Ingénierie Territoriale Hautes-Alpes »

Monsieur le Maire informe que le Conseil Général des Hautes-Alpes, considérant que les missions d'assistance aux communes exercées par l'Etat dans le cadre de l'ATESAT prennent fin au 31 décembre 2013 et que l'environnement est de plus en plus complexe pour les élus en raison de la multiplication des contraintes techniques, juridiques et financières, ainsi que des acteurs et des structures et périmètres d'intervention, a décidé de mettre en œuvre une nouvelle forme de solidarité avec les territoires et un nouveau partenariat avec les communes et les EPCI à travers la création d'une agence technique départementale, dénommée IT05 « Ingénierie Territoriale des Hautes-Alpes. La délibération du Conseil Général du 25 juin 2013 a fixé les premiers principes relatifs à la création d'une agence technique départementale sous la forme d'un établissement public administratif.

Le Maire présente le projet de statuts de l'agence qui sera soumis à l'assemblée générale constitutive de l'établissement public IT05 et propose d'adhérer à cette structure pour les prestations relevant des seuls domaines de l'eau potable (SATEP), pour lesquels l'adhésion est prévue à 0,15 € par habitant DGF avec un seuil plancher de perception de 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L.5511-1 ;

Vu la délibération du Conseil Général des Hautes-Alpes du 25 juin 2013 fixant les premiers principes relatifs à la création d'une agence technique départementale sous la forme d'un établissement public administratif ;

Vu la délibération du Conseil Général des Hautes-Alpes du 22 octobre 2013 approuvant les principes de création d'une agence technique départementale dénommée « Ingénierie territoriale des Hautes-Alpes (IT05) au service des collectivités ;

Vu le projet de statuts de l'agence qui sera soumis à l'assemblée générale constitutive de l'établissement public IT05 et tel qu'annexé à la présente délibération ;

- décide d'adhérer à IT05 pour les prestations relevant des seuls domaines de l'eau potable (la compétence assainissement relevant de la Communauté de Communes du Briançonnais), pour le service d'assistance technique pour l'eau potable (SATEP),
- approuve le projet des statuts d'IT 05
- désigne M. René SIESTRUNCK, Maire pour représenter la commune à IT 05.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
René SIESTRUNCK

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**

**Séance du 27 Décembre 2013**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

20 Décembre 2013

Date d'affichage :

20 Décembre 2013

L'an deux mil treize et le vingt sept décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

**OBJET** : Dissolution du syndicat d'étude et de programmation du Contrat de Zone Nordique du Briançonnais

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 2 septembre 2013 relative à l'approbation du projet de dissolution du Syndicat d'Etude et de Programmation du Contrat de Zone Nordique du Briançonnais (SIEP). La demande du Conseil Municipal de répartir le solde de la trésorerie au prorata du kilométrage de pistes de fond de chacune des communes participantes n'a pas été retenue. La clé de répartition choisie est celle fixée par l'article 8 des statuts du syndicat, à savoir que « la contribution des communes associées aux dépenses du syndicat sera fixée [...] au prorata du potentiel fiscal de chaque commune ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (3 abstentions : Mme Inès GALLO, M. André ROULET pour lui-même et pour M. Jean-Louis GONON), approuve le projet de dissolution du syndicat d'étude et de programmation du Contrat de Zone Nordique du Briançonnais ; ainsi que la clé de répartition du solde de la trésorerie, au prorata du potentiel fiscal de chaque commune, soit Briançon = 15.068,91 €, Montgenèvre = 3.292,95 €, Névache = 804,04 €, Val-des-Prés = 677,76 €, Cervières = 331,75 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
René SIESTRUNCK

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 27 Décembre 2013**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

20 Décembre 2013

Date d'affichage :

20 Décembre 2013

L'an deux mil treize et le vingt sept décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN  
M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

**OBJET :** Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le développement d'activités touristiques

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de restauration de la digue du Rosier s'avèrent nécessaires, d'une part pour protéger les habitations en rive droite et d'autre part pour permettre l'aménagement du camping municipal qui représente un enjeu économique. Le coût global des travaux, des études et de la maîtrise d'œuvre est estimé à 698.000 € HT, réalisables en deux tranches. Le Conseil Régional a attribué une subvention de 279.200 €, soit 40% par arrêté du 18 novembre 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite de l'Etat, au titre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux, une subvention la plus élevée possible, pour réaliser des travaux de confortement de la digue du Rosier, permettant d'assurer la protection des biens et des personnes, et d'aménager le camping municipal et de développer les activités touristiques ;
- approuve le plan de financement suivant :
  - coût H.T. des travaux : ..... 698.000 €
  - subvention Conseil Régional 40 % (arrêté du 18/11/13) : ..... 279.200 €
  - subvention Etat DETR 20% : ..... 139.600 €
  - subvention Conseil Général 20% : ..... 139.600 €
  - autofinancement de la commune 20% : ..... 139.600 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
René SIESTRUNCK

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 27 Décembre 2013**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

20 Décembre 2013

Date d'affichage :

20 Décembre 2013

L'an deux mil treize et le vingt sept décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

**OBJET :** Décisions modificatives n° 4

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à des modifications du budget primitif, compte tenu des éléments comptables connus à ce jour.

Après avoir entendu les propositions du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'effectuer les transferts de crédits suivants :

**Budget général**

|                                               | <b>Dépenses</b>      | <b>Recettes</b>      |
|-----------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Section de fonctionnement :</b>            | <b>+ 25.400,00 €</b> | <b>+ 25.400,00 €</b> |
| 60612 : Energie et électricité                | + 3.500,00 €         |                      |
| 6282 : Frais de gardiennage                   | + 3.700,00 €         |                      |
| 64111 : Rémunération principale titulaires    | - 5.000,00 €         |                      |
| 673 : Titres annulés sur exercices antérieurs | + 700,00 €           |                      |
| 7398 : Reversement TCFE                       | + 22.500,00 €        |                      |
| 7022 : Coupes de bois                         |                      | + 5.400,00 €         |
| 7351 : Taxe sur l'électricité                 |                      | + 20.000,00 €        |

**Budget de l'Eau**

|                                                 | <b>Dépenses</b> | <b>Recettes</b> |
|-------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Section de fonctionnement :</b>              |                 |                 |
| 042-722 : Travaux en régie antenne AEP Rulland  |                 | + 6.230,00 €    |
| 023 : Virement à la section d'investissement    | + 6.230,00 €    |                 |
| <b>Section d'investissement :</b>               |                 |                 |
| 040-2315 : Travaux en régie antenne AEP Rulland | + 6.230,00 €    |                 |
| 021 : Virement de la section de fonctionnement  |                 | + 6.230,00 €    |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
René SIESTRUNCK

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 27 Décembre 2013**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

20 Décembre 2013

Date d'affichage :

20 Décembre 2013

L'an deux mil treize et le vingt sept décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

**OBJET** : Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de fixer les tarifs pour une application à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de ne pas augmenter le montant de la redevance d'eau et précise que le rôle d'eau sera édité par semestre sur la base suivante :
  - redevance d'eau :
    - \* forfait pour particulier, meublé et commerce : ..... 128,48 € H.T.
    - \* forfait pour campings (tarif par emplacement) : ..... 26,26 € H.T.
- fixe les autres tarifs du service de l'eau comme suit :
  - vacation de l'agent communal pour l'ouverture ou la fermeture d'une vanne : ..... 25,00 € H.T.
  - pose de robinet de prise en charge comprenant la surveillance de réalisation du branchement d'eau potable : ..... 128,00 € H.T. hors fournitures
- fixe les tarifs divers comme suit :
  - location du véhicule-atelier avec chauffeur : ..... 40,00 €/heure
  - location du camion avec chauffeur : ..... 90,00 €/heure
  - location du tracto-pelle ou du chargeur avec chauffeur : 100,00€/heure
  - heure de l'agent communal : ..... 35,00 €/heure
  - occupation du domaine public : .... 1,85 €/jour/mètre linéaire d'étalage

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
René SIESTRUNCK

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**

**Séance du 27 Décembre 2013**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

20 Décembre 2013

Date d'affichage :

20 Décembre 2013

L'an deux mil treize et le vingt sept décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. Jean-Louis GONON à M. André ROULET

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

**OBJET** : Motion pour le maintien du service de réanimation du Centre Hospitalier des Escartons à Briançon

**Vu** l'avis de consultation n°2013295-0011, projet régional de santé (Article L.1434-3 du code de la santé publique) Révision du schéma régional d'organisation des soins – PRS 2012-2016,

**Vu** le document n°2013295-0005, annexe 12/16 de l'avis de consultation du DG-ARS-Avenant n°16 modifiant le chapitre 4.12 du schéma régional d'organisation des soins – PRS 2012-2016 (Réanimation, soins intensifs et surveillance continue),

**Considérant** que les deux services de réanimation se justifient pleinement, compte tenu du fait que, dans les Hautes-Alpes, en 2012, 290 patients ont été hospitalisés à Briançon dont 180 relevant de la réanimation et 110 de soins de surveillance continue ; et à Gap, 400 ont été hospitalisés dont 220 relevant de la réanimation et 180 de soins de surveillance continue,

**Considérant** le caractère spécifique de cet établissement isolé, compte tenu de sa situation géographique et climatique qui lui impose diverses contraintes,

**Considérant** sa spécificité liée au tourisme et à la saisonnalité (bassin de population passant de 120 000 à 300 000 personnes pour les deux établissements, voire plus), à l'interconnexion aux nombreux établissements médicalisés,

**Considérant** que l'avenir de ce Centre Hospitalier passe par la pérennisation de l'aide de l'Etat, par une action concertée de tous les acteurs concernés et, surtout, par le maintien de son service de réanimation,

**Considérant** les conséquences néfastes de la disparition de ce service pour l'accès aux soins de nos administrés,

**Considérant** l'impact négatif sur l'emploi et l'attrait économique du Nord des Hautes-Alpes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- demande que le maintien du service de réanimation du Centre Hospitalier des Escartons à Briançon soit inclus dans le S.R.O.S. 2012/2016,
- notifie son avis à l'Agence Régionale de Santé de la Région Provence Alpes Côte d'Azur,
- autorise M. le Maire à adresser un courrier à M. Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la Région PACA.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
René SIESTRUNCK

